



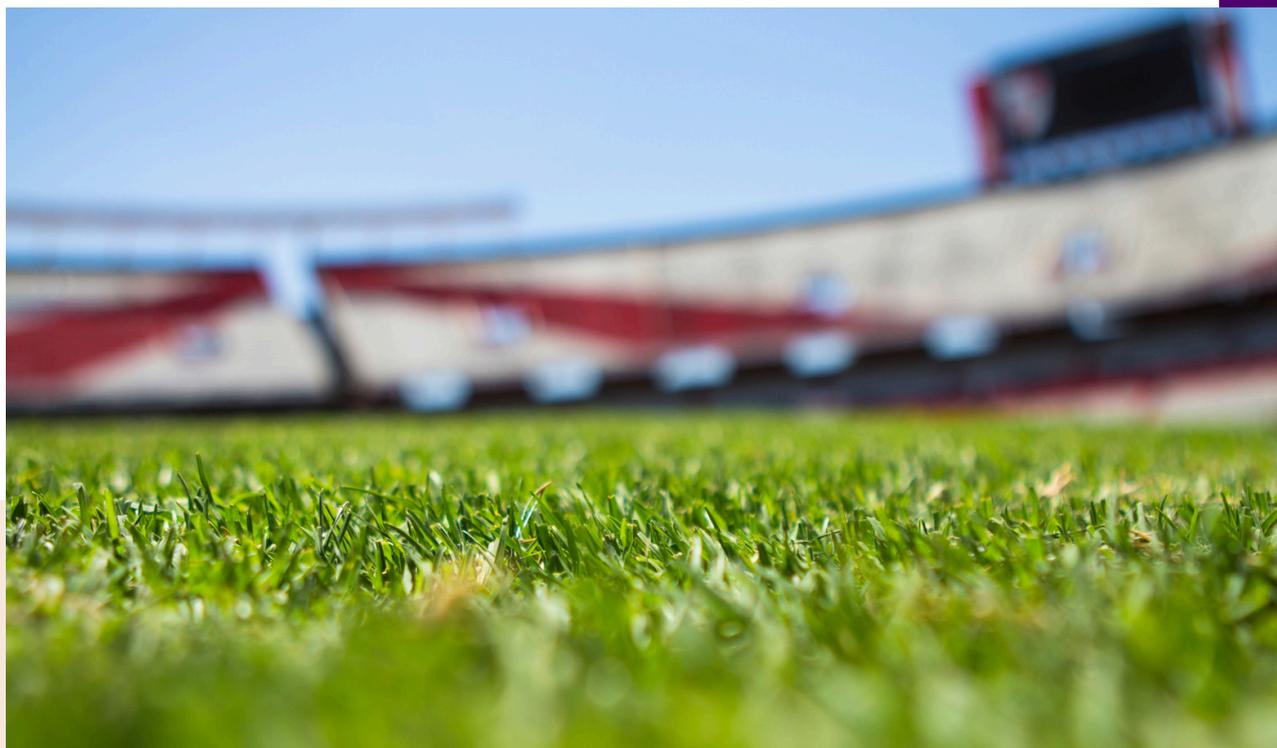
RAPPORT D'ACTIVITÉ

QUALISPORT

2023

Sommaire

EDITO DU PRÉSIDENT	-----	02
I. REPÈRES	-----	04
II. QUALISPORT, UN LANGAGE DE CONFIANCE	-----	08
III. LA QUALITÉ EN RÉSEAU	-----	13
IV. BILAN DE LA QUALIFICATION EN 2023	-----	16
V. AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES QUALIFIÉES	-----	20
VI. 2024-2027 UN NOUVEAU CYCLE	-----	28
CONCLUSION	-----	32



Edito du Président

Madame, Monsieur,

Notre association a connu une dynamique particulière, historique, en 2023.

Bien sûr, on le sait tous, la France s'est préparée à accueillir les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Cette seule perspective aura donné plusieurs occasions, à Qualisport, de souligner les compétences spécifiques des entreprises qualifiées et l'excellence de leurs projets de constructions sportives. En témoignent à ce sujet les interventions variées que nous avons pu réaliser sur différents salons et événements.



En a découlé également un projet tout à fait inédit pour l'association. Produire un ouvrage dédié à la technicité et à la créativité des entreprises qualifiées, à paraître à l'été 2024. En somme, une des conditions d'accès à la pratique sportive et notre contribution à la réussite de "l'Héritage des Jeux", une fois l'évènement achevé.

Parallèlement à cela, tout au long de l'année 2023, l'association a continué à promouvoir son "Livre blanc" destiné aux acheteurs publics et devant faciliter leur démarche pour choisir des opérateurs compétents. Lui aussi doit être définitivement présenté en 2024. Sa promotion auprès des principaux organismes représentatifs des acteurs de la commande publique figure dans ce rapport d'activité, qui rend compte par ailleurs de toutes nos actions et résultats 2023 et qui témoigne véritablement, à mes yeux, de la place grandissante de Qualisport dans le paysage de la construction, du sport et des loisirs.

Pour autant, il ne faut surtout pas croire que la vitalité apparente de notre marché permet le relâchement. Bien au contraire, il nous faut tendre vers l'excellence. Près de 150 entreprises arborent Qualisport comme une vaste chaîne de confiance. Notre rôle doit être de les aider à progresser.

C'est dans ce contexte que j'entends continuer d'agir, en proposant **un "nouvel horizon" pour la période 2024-2027.**

Bien sûr il y sera question de garantir, avec pragmatisme et réactivité, la continuité du dispositif de qualification, notre raison d'être.

En ce sens, nous participerons activement aux réflexions amorcées avec tous les autres organismes de qualification, qui pour la première fois en plus de 50 ans pourraient s'unir et choisir, par voie d'appel d'offre, le ou les opérateurs chargés de les auditer, et pour assurer la plus complète transparence des décisions rendues.

Surtout, nous souhaitons intensifier le soutien apporté aux entreprises qualifiées, notre mission “officiuse” si je puis dire (car non statutaire). Si nous avons su, depuis quelques années, développer la visibilité des entreprises et apporter de nouveaux services (informations et statistiques spécifiques, tarifs préférentiels négociés avec prestataires, nouvelle plateforme de candidature, annuaire des qualifiés en ligne...), nous souhaitons les aider, avec ce nouveau cycle, à communiquer sur des actions vitales, à monter en compétences et à assumer un rôle singulier mais essentiel pour l’amélioration de la qualité de la construction. Ainsi :

- À l’heure où la transition écologique est devenue un enjeu de société majeur, scrutée par les clients, s’exprimant même sous des formes réglementaires ou budgétaires, nous allons redéployer dès début 2025 le “passeport RSE”, notre propre “écolabel” devant aider les entreprises à mettre en avant leurs actions et bonnes pratiques en la matière.
- Alors que le déficit de main-d’œuvre, de compétences mais aussi les transformations de certains métiers ressortent de plusieurs tours de table auxquels participent les représentants de Qualisport, il a été décidé de se saisir de cette thématique. En rassemblant et partageant des savoirs ou en proposant de nouveaux outils comme une “bourse à l’emploi” sur notre site ou en produisant une liste des formations spécifiques du secteur.
- Enfin, si les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont constitué un catalyseur en matière d’accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite (PMR) notamment, nombreuses encore sont les voies qui réclament des équipements plus inclusifs, mieux adaptés à des publics féminins, âgés ou handicapés. Cela implique des changements de comportement et aussi de nouvelles pratiques tant pour la construction que pour la rénovation. Un défi que nous entendons également accompagner.

“Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement” disait non sans ironie Francis Blanche. Les acteurs de la construction gagneront sûrement à savoir identifier les ingrédients qui contribueront à l’amélioration de la qualité, demain. Il revient naturellement à Qualisport d’accompagner ce mouvement.

Vous remerciant de votre confiance et vous souhaitant une bonne lecture de notre rapport d’activité.

Jean-Claude HANON
Président de l’Association Qualisport



I. Repères

LES CHIFFRES CLÉS DE LA QUALIFICATION 2023



595

Qualifications en cours de validité au 31/12/23.



4

Qualifications par entreprise en moyenne.



4

Structures déqualifiées et **6** non acceptées à la qualification !



1 576

Sondages récoltés auprès des clients des entreprises.



91%

Taux de renouvellement des qualifiés.

PODIUM DES QUALIFICATIONS ACCORDÉES

1

720 : Plateaux /
Terrains Multisports

2

102 : Terrains Grand Jeu Gazon
Synthétique Construction /
Rénovation

3

700 : Aménagement / Installation
Aires de jeux

LES ENTREPRISES



En 2023, **146 entreprises** arborent un certificat de qualité Qualisport relatif à leur savoir-faire en matière de conception, construction/pose ou maintenance d'équipements sport & loisirs.



Au 31 décembre 2023, l'effectif consacré aux infrastructures sport & loisirs, déclaré et cumulé des structures qualifiées, s'élève à **5 551 salariés**. L'effectif total des entreprises qualifiées est porté à **12 678 salariés**.



La structure qualifiée compte en moyenne **38 salariés**. Elle a réalisé **6.3 millions €** de CA l'an passé. Son ancienneté moyenne en matière de qualification est de **14 ans**.



5 entreprises auditées, post qualification, en 2023.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES INFRASTRUCTURES

3 entreprises ont obtenu la qualification 150 relative à la réalisation ou à la rénovation de sols d'activités équestres. Un plus lorsque l'on sait que l'équitation est le 3ème sport le plus pratiqué en France, derrière le football et le tennis (et le premier pour les femmes). Et que ce sont près de **70 000 cavaliers** qui prennent chaque année leur licence dans un poney-club ou un centre équestre.



Parmi les pays européens, la France est celui qui compterait le plus de skateparks (environ 3 500). Près de **50 nouveaux projets** s'établissent chaque année. En 2022 et 2023, les entreprises qualifiées ont contribué à elles seules à **41 projets**.



En France, près de la moitié des équipements dédiés à l'athlétisme datent **d'avant 1985**. Heureusement, depuis 2022, ce sont au moins **45 pistes** qui ont été construites ou rénovées par les entreprises qualifiées.



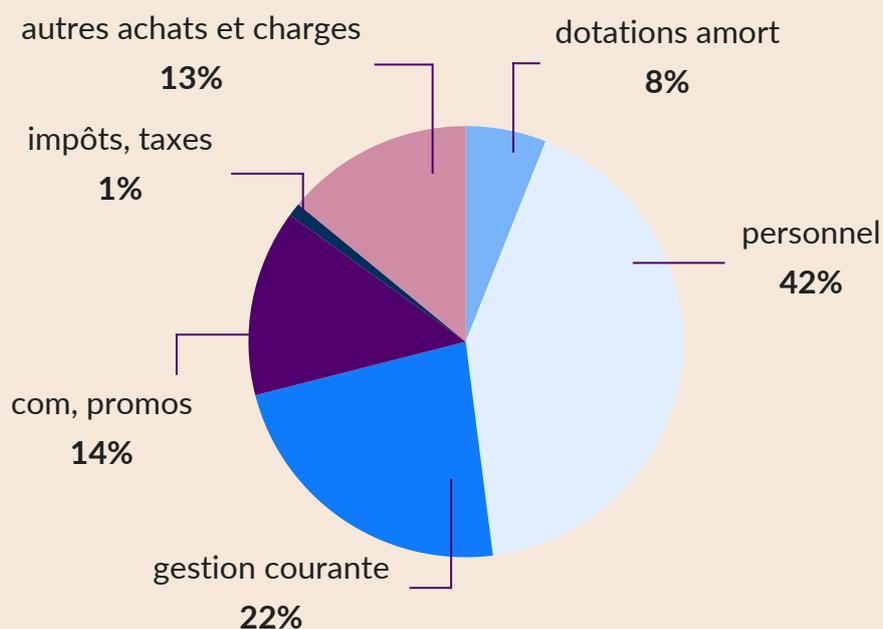
1 bassin sur 2 est couvert, nous apprend la dernière étude 2023 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), ce qui rend l'autre partie difficilement utilisable tout au long de l'année, selon les conditions météorologiques. Il faudrait donc en couvrir davantage ! Ça tombe bien, en 2023, **8 entreprises qualifiées** ont obtenu une qualification dans l'activité 32 "piscines couvertes à usage collectif".



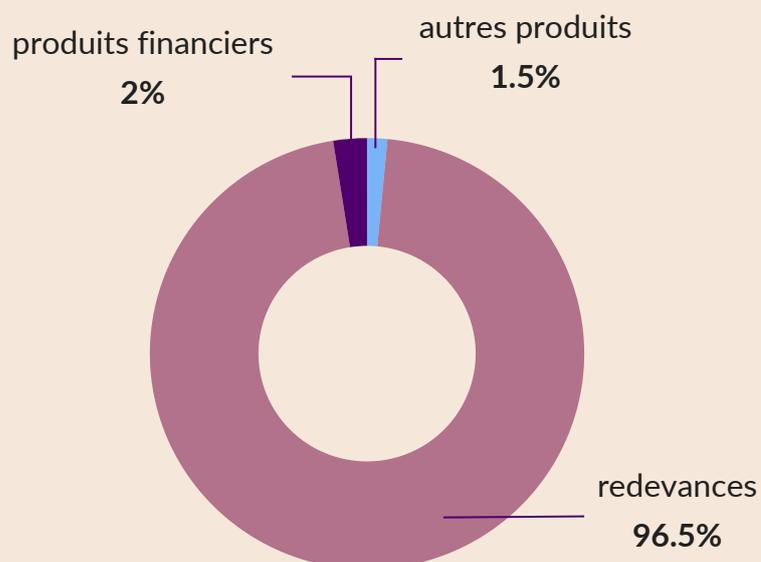
L'ASSOCIATION EN 2023

- 3 salariés au service de la qualification (2 CDI + 1 CDD).
- 11 journées pleines de présence (stand) sur salons professionnels.

Répartition charges : 377 961€



Répartition produits : 344 304€



QUALISPORT, RÉFÉRENCE HISTORIQUE DE LA QUALIFICATION D'ENTREPRISES ET ACTEUR GLOBAL DE LA QUALITÉ

Naissance des labels de qualification au sortir de la guerre et sous l'impulsion du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, pour sécuriser la commande publique.

1949

1976

Création de Qualisport.

Signature du premier protocole d'accord avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

1978

1995

Par décret interministériel, l'association Qualisport est désignée pour faire partie des commissions départementales d'homologation d'enceintes sportives (suite au drame de Furiani).

Création de la Commission de contrôle du titre consacrée à la réalisation d'audits post qualification.

1998

2000

Lancement des premières qualifications relatives à la maintenance et à l'entretien des équipements sport & loisirs, à la suite des décrets fixant les exigences de sécurité des aires de jeux.

Qualisport devient membre de la CNSES (Commission Nationale de Sécurité des Enceintes Sportives).

2007

2011

Accréditation COFRAC sur la base de la norme NF X 50-091 attestant de la transparence et de l'indépendance du fonctionnement de l'organisme.

Création du Passeport RSE.

2017

2021

Évolution du cycle de qualification, qui passe de 1 à 2 ans.

II. Qualisport, un langage de confiance

LES VECTEURS DE LA CONFIANCE

L'INDÉPENDANCE, UN ENGAGEMENT STRICT

Un élément essentiel du certificat de qualification professionnelle tient à ce qu'il est délivré par un organisme indépendant de tout opérateur.

Les organismes de qualification sont soumis au respect d'une norme, qui définit non seulement les exigences en matière de qualification, mais aussi celles concernant l'indépendance et l'impartialité de leur fonctionnement et de leur processus de décision. Il s'agit de la norme NF X 50-091 homologuée en décembre 2004 portant sur les exigences générales relatives aux organismes de qualification d'entreprises. L'indépendance de l'organisme de qualification et sa conformité à la norme NF X 50-091 constituent donc un double atout dans l'intérêt porté à un certificat de qualification.

Le respect par Qualisport des process définis dans la norme est confié à un Responsable Qualité externe (cabinet CSM Consulting).

LES COMITÉS D'INSTRUCTION

Depuis 2021, Qualisport a confié à des experts instructeurs, mandatés contractuellement, l'instruction 2ème phase des dossiers et demandes de qualification. **Ces derniers n'émettent que des avis.** Une professionnalisation rendue nécessaire par l'ampleur et la technicité des candidatures.

La prise de décision définitive, après examen des avis, reste, elle, une compétence collégiale des membres du Comité Qualificateur.



Réunion du Comité Qualificateur - 28/11/23

18 experts reconnus dans un ou plusieurs domaine(s) technique(s) et constructif(s) en lien avec les infrastructures sportives ou aménagements ludiques ont pris part aux décisions et jurys en 2023. Une présence et une contribution nécessaires au processus Qualisport, que nous estimons grandement.

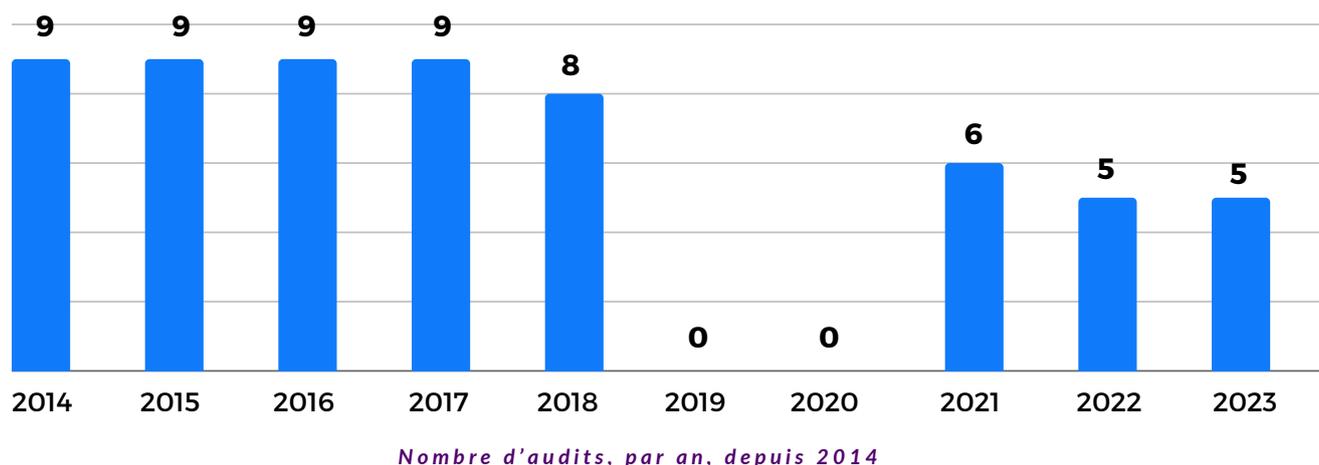
LES AUDITS POST-QUALIFICATION

S'il n'existe aucune obligation à réaliser des audits dans le cadre de la procédure de qualification et de la norme NF X50-091, **cette démarche est une volonté forte de l'Association**, pour légitimer encore davantage son rôle et son action.

Les audits permettent bien entendu de s'assurer que les entreprises qualifiées continuent de satisfaire aux critères de qualification. C'est surtout un moyen d'établir un état des lieux, de comprendre le fonctionnement, la structuration, l'organisation et les missions d'une entreprise et d'appréhender les moyens à sa disposition pour atteindre ses objectifs de qualité. Une démarche structurante en somme.

En 2023, **5 audits** ont pu être menés par 2 cabinets spécialisés en audits QSE, au siège social des entreprises tirées au sort et sur un de leur chantier.

À l'issue de ces audits, **1 entreprise** a été déqualifiée, dans le respect de la procédure Qualisport.

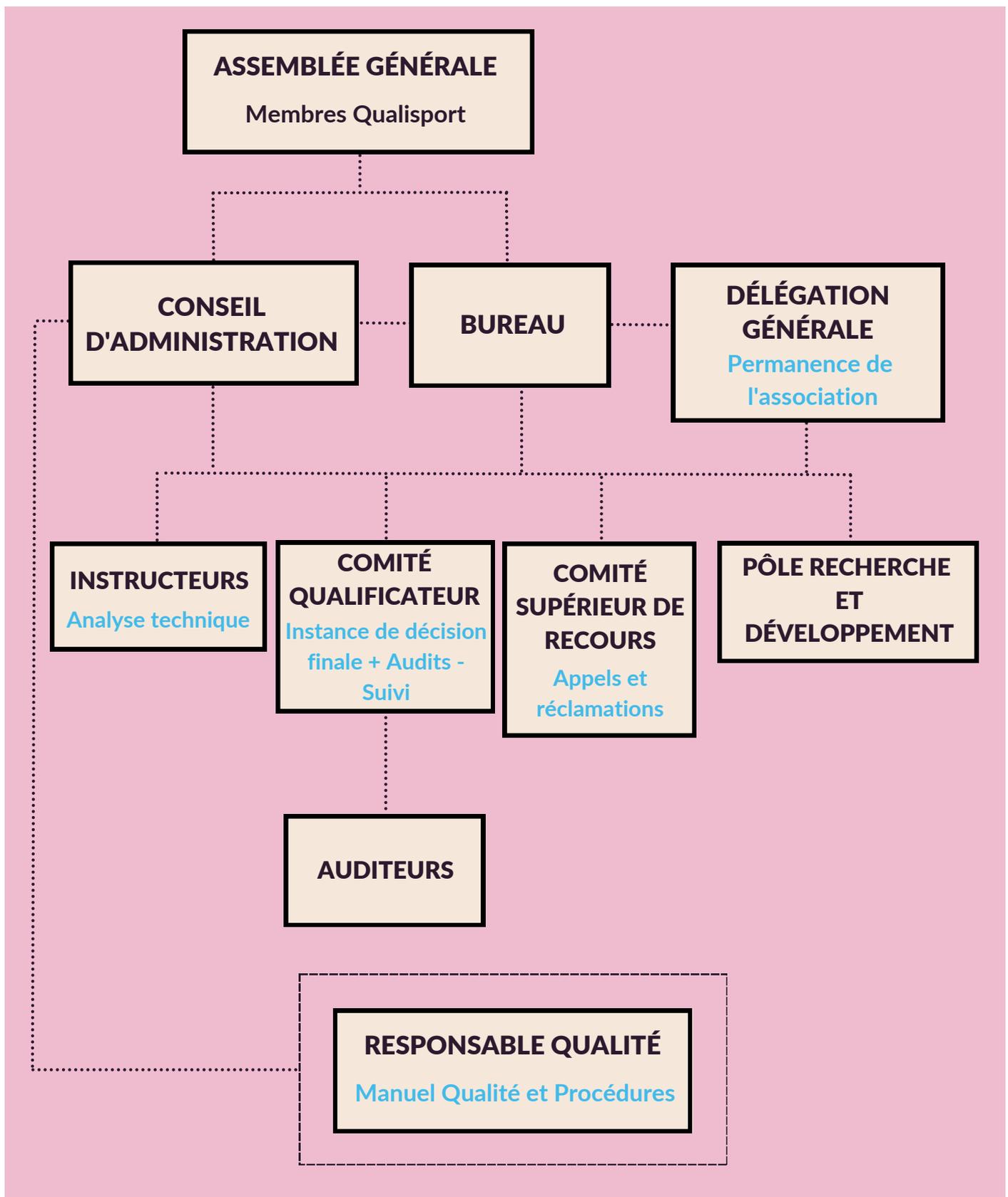


LE PÔLE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Le "pôle Recherche & Développement" est un organe consultatif ad hoc, associant les instructeurs, également le Conseil d'Administration et tout participant extérieur à ces instances, personne physique ou morale ayant un intérêt à la qualification. Il a pour rôle d'étudier puis suggérer au Comité Qualificateur toute évolution de la nomenclature ou du référentiel d'attribution général sur la base d'éléments nouveaux liés aux secteurs d'activité, à une transformation des métiers, etc.

En 2023, ont été étudiées des propositions relatives à la création d'une nouvelle qualification "Eclairage sportif" et à la révision de plusieurs qualification dans les activités "Entretien/Maintenance et Exploitation" et "Skateparks et Aires de Glisse". Par ailleurs un groupe de travail consacré à la RSE s'est réuni les 7 juillet et 20 septembre.

QUALISPORT : ORGANISATION



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Organisée sous forme d'Association loi 1901, Qualisport est administrée par un **Conseil d'Administration**. Il est composé actuellement de 15 membres, répartis en 3 collèges (article 10 des statuts) :

- "Fournisseurs" (entreprises qualifiées)
- "Représentants des clients"
- "Institutionnel"

Depuis 2017 et pour la 1ère fois de son histoire, l'Association Qualisport est présidée par un représentant du collège "Clients" (Jean-Claude HANON, membre de l'AITF - Association des Ingénieurs Territoriaux de France).

Le Conseil bénéficie également du soutien du Ministère des Sports, qui siège en qualité d'invité.

RESPECTABILITÉ RENFORCÉE DE LA MARQUE QUALISPORT

La marque et le logo Qualisport ont fait l'objet d'un enregistrement à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et sont ainsi protégés. Les conditions d'utilisation de la marque et/ou de reproduction du logotype Qualisport (couleur, taille et positionnement) sont également définies dans une charte propre à l'organisme Qualisport.

Cette marque et logotype Qualisport peuvent ainsi être utilisés sur les documents promotionnels, annonces publicitaires ou site d'une structure à qui un certificat de qualification a été délivré, et uniquement pendant le temps de sa validité. Toute référence à la qualification Qualisport contraire aux exigences précédemment définies peut par conséquent être considérée frauduleuse et faire l'objet de sanctions civiles et/ou pénales prévues par la loi (amende, dommages et intérêts sous astreinte...).

Dans ce contexte, en 2023, ce sont **5 demandes** de faire cesser toute référence à la qualification Qualisport qui ont été délivrées (4 en 2022, 9 en 2021).



CONSEIL D'ADMINISTRATION QUALISPORT 2023-2024



III. La qualité en réseau

LES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

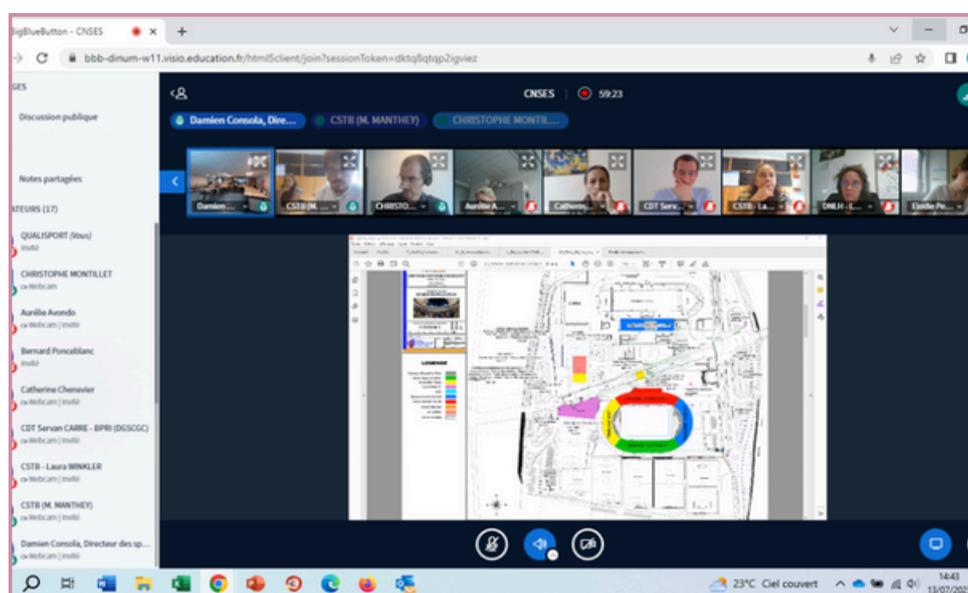
Les homologations des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives et qui concernent principalement les conditions d'accueil des spectateurs sont, à l'échelon territorial, prononcées par le préfet du département dans lequel se situe l'enceinte, après avis de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives (SCDHES).

L'association Qualisport est reconnue comme membre titulaire dans plusieurs de ces commissions et en 2023, la délégation générale de Qualisport ou bien certains experts bénévoles mandatés ont pris part à différentes réunions de commissions sur le territoire.

Si la capacité est égale ou supérieure à 8 000 personnes pour une enceinte couverte et égale ou supérieure à 15 000 personnes pour une enceinte de plein air, c'est la Commission Nationale de Sécurité des Enceintes Sportives (CNSES) qui est amenée à se prononcer. En sa qualité d'organisme représentatif des professionnels de la construction d'équipements sportifs, **l'association Qualisport siège à la Commission Nationale.**

En 2023, les représentants de Qualisport ont eu à connaître, au sein de la Commission Nationale, des demandes d'homologation relatives aux enceintes suivantes, notamment en raison de l'organisation de la Coupe du monde de rugby 2023 en France :

- Circuit des 24h (Le Mans)
- Stade Raymond Kopa (Angers)
- Stadium (Toulouse)
- Stade de la Beaujoire (Nantes)
- Stade Gabriel Montpied (Clermont-Ferrand)
- Stade Marcel Deflandre (La Rochelle)



Réunion du CNSES en visio - 13/07/23

LA NORMALISATION

L'Agence Française de Normalisation (AFNOR) est le pivot du système français de normalisation. Rassemblant la plupart des acteurs socio-économiques, elle est à l'écoute de leurs besoins pour développer des documents de référence comportant des solutions à des problèmes techniques ou commerciaux et répondant à leurs objectifs stratégiques.

Adhérent de l'association AFNOR, **Qualisport a spécialement suivi, en 2023, les travaux de la commission "achats"** relatifs au projet de norme PR NF EN 17371-1 à 3. Ce projet s'inscrivant dans le double objectif :

- Imaginer une alternative à la norme française d'accréditation des organismes de qualification,
- Proposer une reconnaissance européenne des certificats de qualification.

Qualisport a également participé **aux réunions et réflexions du Comité d'Orientation Stratégique (CoS) "Biens de consommation, sports et loisirs"**.

CERTIVEA

Filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), CERTIVEA est un certificateur engagé pour des cadres de vie durables, principalement axé sur l'efficacité énergétique et dédié aux établissements scolaires, culturels, sportifs ou de santé, mais aussi à l'hôtellerie, aux bureaux et commerces.

Parmi ses 6 familles de solutions, les certifications HQE permettent notamment à tout gestionnaire d'équipements sportifs, publics comme privés, de **distinguer ceux dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles**.

Qualisport est membre du Comité Bâtiment de CERTIVEA et contribue à l'élaboration des référentiels. En 2023, Qualisport a poursuivi son action au sein de CERTIVEA.

PLAN QUALITÉ TENNIS® & PLAN QUALITÉ PADEL®

Apparus en 2001 et 2014, le Plan Qualité Tennis® (dit PQT®) et le Plan Qualité Padel® (PQP®) développés par la Fédération Française de Tennis (FFT) sont des référentiels d'exigences spécifiques pour les entreprises spécialisées dans la construction ou la rénovation des terrains de tennis et/ou pistes de padel. Au même titre que les certificats de qualification Qualisport, ils constituent des gages significatifs pour les maîtres d'ouvrage, de sérieux dans la réalisation et le suivi des travaux, mais aussi des garanties dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises.

Qualisport a été admis en 2021 aux Comités de Référence PQT® et PQP®, composés de représentants du monde sportif, de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre et de sociétés. Le département équipement de la FFT est également membre du Comité Qualificateur de Qualisport et les deux organisations partagent régulièrement autour de l'activité du secteur (litiges en cours, faillites d'entreprises...).

En 2023, pour la première fois, une étude sur le marché des courts de tennis/padel a été menée conjointement entre les deux entités.



Extrait infographie marché tennis de 2020 à 2022

NOUVELLES COLLABORATIONS

VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Le label "Ville active et sportive" sous le patronage du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques récompense et valorise les villes qui portent des politiques sportives cohérentes et font la promotion des activités physiques accessibles au plus grand nombre.

**LE LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE
UN GAGE DE QUALITÉ POUR LES COMMUNES !**

Pour son 7^e millésime, 157 villes seront labellisées "Villes Actives et Sportives", rejoignant ainsi un réseau constitué de 688 villes en France métropolitaine et en Outre-mer, dont 82 nouvelles candidatures cette année. Toutes ces villes labellisées ont à cœur de défendre le développement des activités sportives ludiques, physiques et sportives, pour toutes et tous leurs administrés, tout au long de leur vie, faisant ainsi de leurs territoires un facteur d'attractivité et d'animation. Du département de l'Ain au département des Yvelines, de la Guyane à la Nouvelle Calédonie, de Nouvelles-Lès-Vermelles, dans le Pas de Calais, ou Vals les Bains en Ardèche, à Marseille dans les Bouches du Rhône, toutes ces villes investissent au

Les membres du jury 2023 lors de la réunion finale, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Réunion des membres du jury - mai 2023

Les villes constituent, surtout, le premier financement public du sport en France. Elles vieillissent au bien-être des français, soutiennent les associations locales, développent les infrastructures, créent des espaces dédiés aux sports et aux rencontres entre les habitants.

En 2023, Qualisport a intégré le jury du Comité de labellisation (jury du Grand-Est - 22 dossiers).

IV. Bilan de la qualification 2023

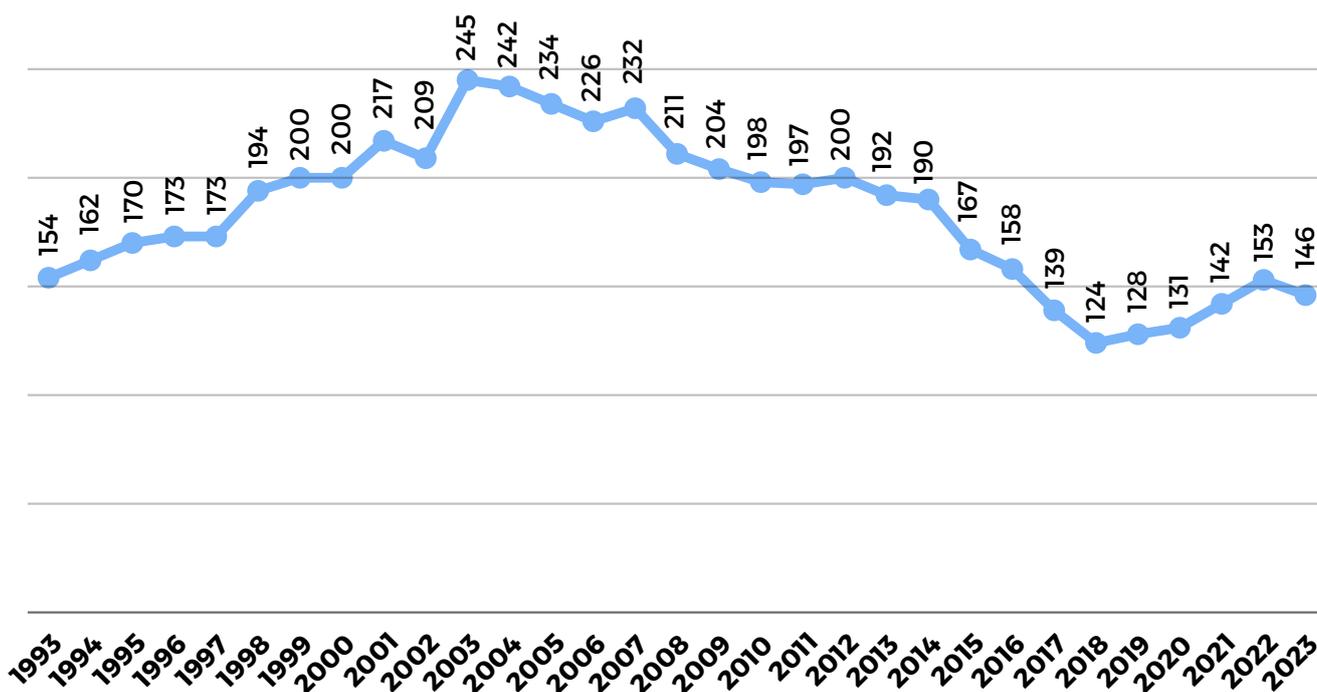
PROGRESSION DES STRUCTURES QUALIFIÉES

En 2023, le nombre de qualifiés a légèrement baissé puisqu'au 31 décembre on comptait **146 structures qualifiées** contre 153 fin 2022.

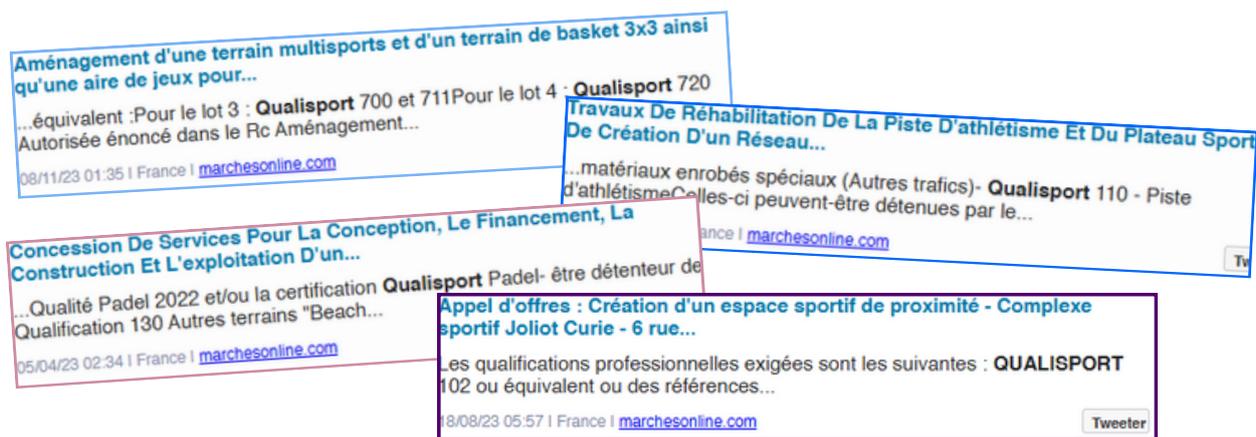
S'il est à déplorer 13 non-renouvellements, 3 liquidations d'entreprises et 4 déqualifications, ce sont parallèlement **13 structures** qui ont été nouvellement qualifiées :

- 2 en activité "Sols sportifs"
- 2 en "Bâtiments sportifs"
- 1 en "Piscines familiales"
- 2 en "Matériels sportifs"
- 2 en "Programmation et ingénierie sportive"
- 3 en "Entretien, maintenance et exploitation"
- 1 en "Skateparks et aires de glisse »

La raison majoritairement évoquée pour se qualifier demeure le besoin de satisfaire aux attentes de la commande publique et des collectivités qui exigent "QUALISPORT" ou une qualification dans les appels d'offres.



Nombre de structures qualifiées, par an, depuis 30 ans

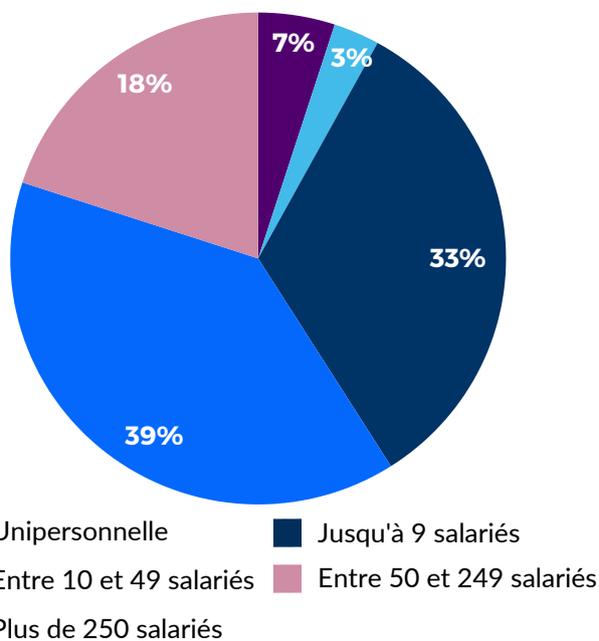


Exemples d'appels d'offres mentionnant Qualisport en 2023

QUI SONT-ELLES ?

Au 31 décembre 2023, l'effectif déclaré des entreprises qualifiées et consacré spécifiquement aux infrastructures sport & loisirs s'élève à **5 551 salariés**. L'effectif total de ces entreprises qualifiées est porté à **12 678 salariés**.

Les PME, entre 10 et 249 salariés, représentent la majorité des entreprises (**57%**) alors que les TPE, jusqu'à 9 salariés, constituent **33%** des entreprises, les ETI, elles, seulement **7%**. Enfin, les entreprises unipersonnelles, **3%**.



Répartition des salariés, en pourcentage

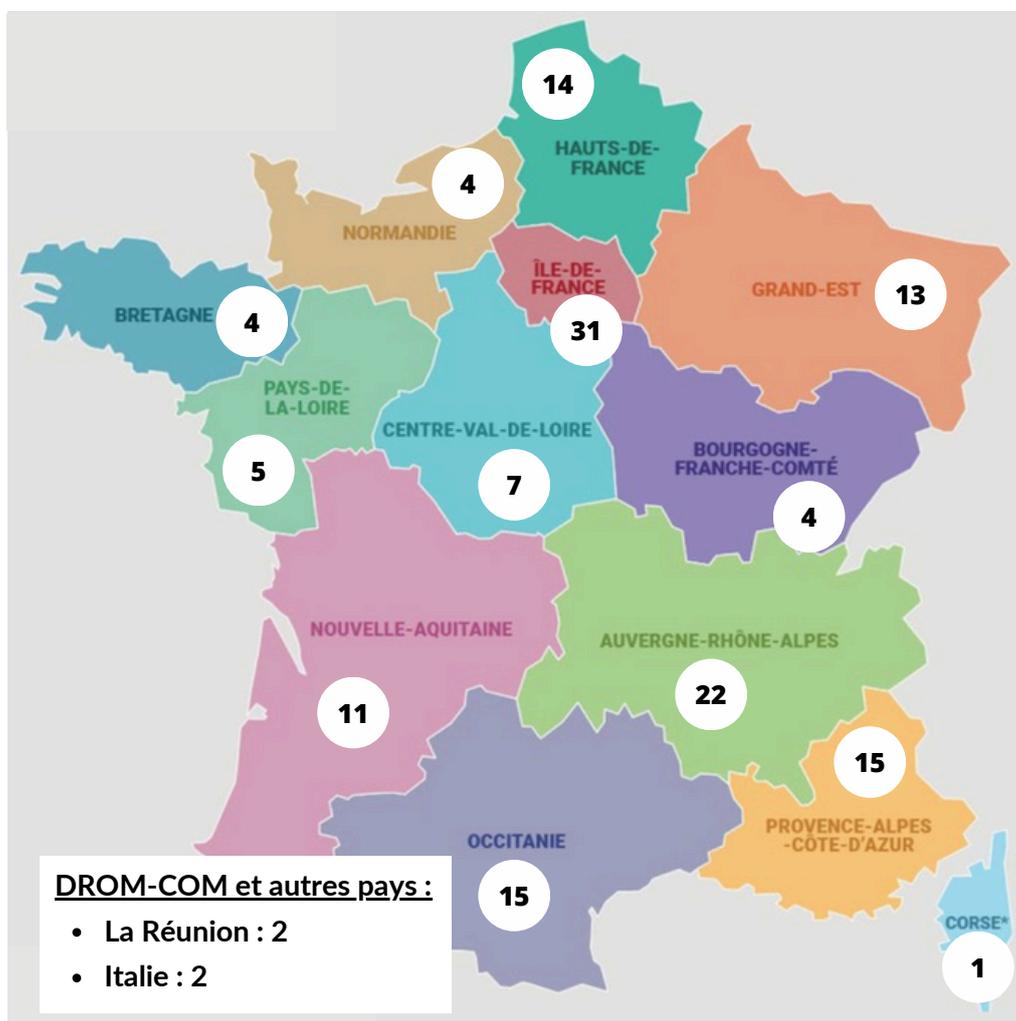
À noter également, **5 entreprises qualifiées** sont classées parmi le top 20 des groupes français du bâtiment et des travaux publics (Source : Le Moniteur, décembre 2023).

OÙ LES TROUVER ?

Les qualifiés Qualisport se retrouvent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DROM-COM et même à l'étranger (**2 structures**).

En 2023, sur le territoire métropolitain, leur répartition est relativement homogène. **2 régions** françaises se distinguent néanmoins qui regroupent à elles seules **33%** des structures qualifiées : l'Île-de-France d'abord (**31 structures**) puis l'Auvergne-Rhône-Alpes (**18 structures**).

Suivent avec une représentation assez élevée et à parts égales la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Occitanie (**15 structures**) suivies de près par les Hauts-de-France (**14 structures**) puis le Grand-Est (**13 structures**).

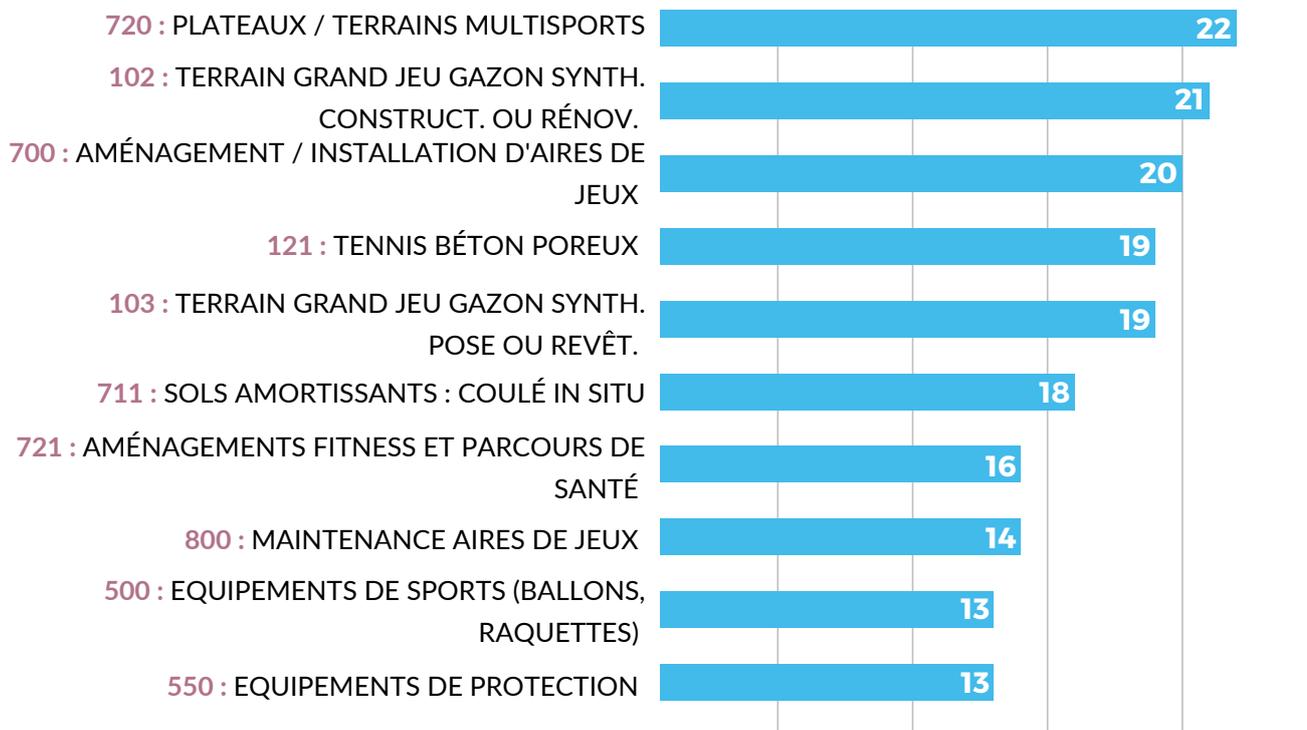


PROGRESSION DES TITRES DE QUALIFICATION

Au 31 décembre 2023, **560 qualifications** et **35 qualifications probatoires** étaient en cours de validité. Le nombre moyen de qualifications par qualifié est ainsi porté à **4** (comme en 2022 et 2021. Il était de 3,9 en 2020 et 4,6 en 2019).

Le taux de refus de qualifications s'est élevé à **33%** pour les demandes des nouveaux candidats, en augmentation comparé à 2022, où il s'élevait à 26%. Pour l'ensemble des demandes, le taux de refus est quant à lui de **14%**.

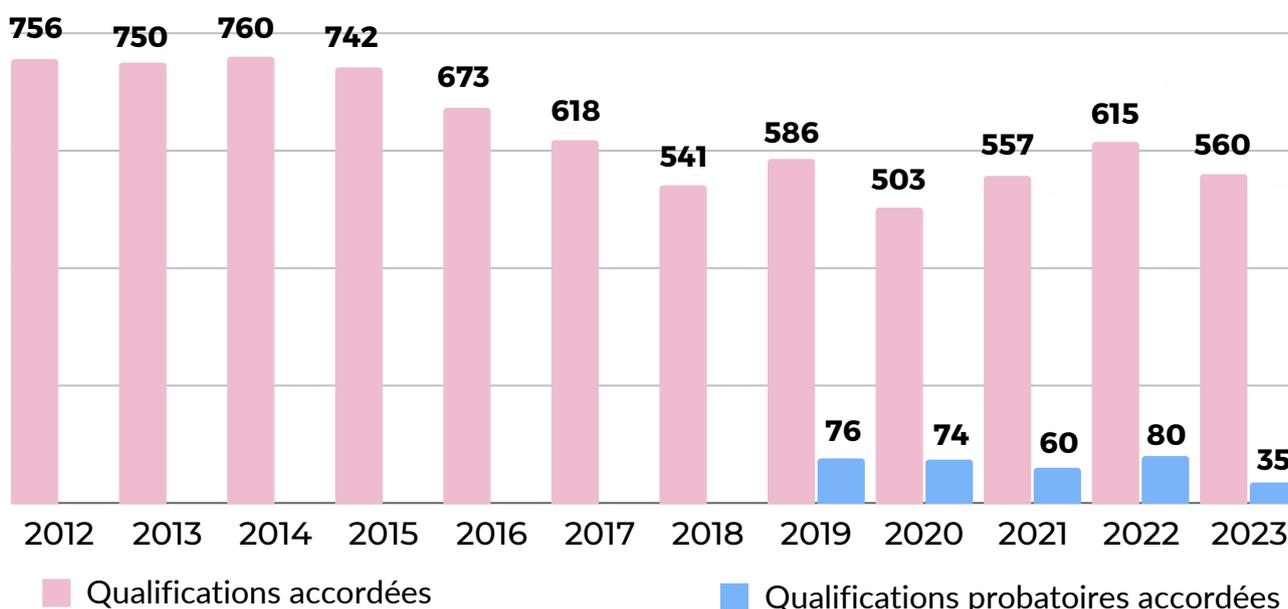
Les activités "**Sols sportifs outdoor / indoor**" et "**Aménagements récréatifs & ludiques**" demeurent celles comptabilisant le plus grand nombre de qualifications accordées.



Top 10 des qualifications accordées en 2023

Le nombre de qualifications probatoires accordées tend, lui, à diminuer. Il constitue **6%** de l'ensemble des qualifications octroyées.

20 entreprises (soit 13%) détiennent au moins une qualification probatoire (qualification pouvant être accordées sur décision du Comité Qualificateur aux structures ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, dans le champ de leur demande. Et ce, sous réserve de remplir les autres exigences d'identification, juridiques, financières, d'assurances, de moyens humains et matériels). Ce taux était de 20% en 2022 et 2021. Ce pourcentage en baisse s'expliquant par un durcissement des jurys sur l'octroi de ces titres provisoires et conditionnels.



Nombre de qualifications accordées par années

V. Aux côtés des entreprises qualifiées

AU CONTACT DES QUALIFIÉS

SUR LES SALONS



Stand Sols Froment - salon SETT 2023



Stand Azur Tennis - salon SETT 2023



Stand Sandmaster - JEN ANDIISS 2023



Stand CRE Tennis - salon ATLANTICA 2023



Stand SDU - salon ATLANTICA 2023

C'EST ENCORE EUX QUI EN PARLENT LE MIEUX !

EPSL ESPACES PAYSAGERS SPORT ET LOISIRS
1 074 abonnés
3 j · 🌐

-Le Saviez-vous ? -

Depuis 2003, notre entreprise EPSL est qualifiée et agréée **Qualisport** dans les domaines suivants :

- ▶ Terrains de sport en gazon synthétique
- ▶ Equipements sportifs, jeux de ballon, fitness
- ▶ Réalisations d'aires de jeux pour enfants et revêtements de sols coulé in situ
- ▶ Maintenance des aires de jeux, revêtements sportifs et ludiques

Selon nous, il est essentiel de faire confiance à une entreprise qui garantit un niveau de compétence élevé, une expertise spécialisée de qualité pour tous vos projets.

🔗 Et vous ? Etes-vous d'accord avec nous ? Nous sommes à votre service en #Alsace et en #Lorraine (Région Grand Est)

#votrepartenairedejeu #savoirfaire #gazonsynthétique #airesdejeux #terraindesport #maintenance

SDU Sport et Développement Urbain 🌱 · Abonné
Terrains multisport, aires de jeux et équipements sportifs POUR TOUS 🍌
3 j · 🌐

🎉 #SDU de nouveau certifiée par **Qualisport** ! 🎉

Une nouvelle fois, notre entreprise est reconnue par l'organisme certificateur **Qualisport** qui évalue la compétence et la qualité des produits. Il atteste aussi de notre professionnalisme et de notre savoir-faire. 🏆

- ✅ Les aires de jeux et leur installation
- ✅ Les sols d'aires de jeux et sol amortissants : coulés in situ
- ✅ Les sols d'aires de jeux en matériaux fluents
- ✅ Les sols d'aires de jeux et autres types de sols
- ✅ Les aménagements sportifs et de loisirs plateaux / terrain multisports
- ✅ Les aménagements sportifs de loisir ainsi que les structures fitness et parcours santé

#jeuxenpleinair #sportetsante #villetonique #sportpourtous

Siteequip 😊 se sent heureux.
6 juillet, 19:51 · 🌐

Ça y'est, c'est fait, SiteEquip, vient de recevoir sa nouvelle Certification pour 2023 & 2024. Récompensé pour sa Qualité d'exécution et d'un travail sérieux pour l'aménagement & l'entretien des aires de jeux, aires de sports, mais aussi pour la réalisation de ses sols coulés, gazon synthétique, etc. sur la Région Île-de-France et la Région Centre-Val de Loire.

- 9 Qualifications, pour neuf fois plus de travail, wouah 🙌

Un très grand MERCI aux clients qui nous ont favorablement retourné le formulaire avec des **félicitations** et des encouragements, grâce à vous nous sommes qualifié une nouvelle fois.

Pour nous joindre : www.siteequip.fr

Siteequip
Qualisport Sport&Loisirs
#faitesdusport
#airesdejeux
#solcoule
#entretien
#maintenance

KIP SPORT
197 abonnés
4 h · 🌐

Nous vous présentons aujourd'hui la certification **Qualisport**, un label d'excellence qui garantit des normes élevées de qualité dans le domaine du sport et des loisirs.

La certification est délivrée par une organisation indépendante spécialisée dans l'évaluation de la qualité des services sportifs **Qualisport**. Elle vise à promouvoir des pratiques professionnelles exemplaires, à améliorer la satisfaction des usagers et à encourager le développement d'installations sportives de premier plan. Pour chaque discipline sportive, il existe une qualification regroupant les différentes normes des différents sports.

Voici quelques points clés à retenir concernant la certification **Qualisport** :

- ✅ Normes de qualité rigoureuses : La certification repose sur des normes strictes qui couvrent tous les aspects liés à la gestion et à la prestation des services sportifs. Ces normes englobent la qualité des installations, la sécurité, l'encadrement, la propreté, ainsi que la gestion environnementale.
- ✅ Évaluation objective : Pour obtenir la certification, une évaluation approfondie est réalisée par nos différents clients. Ces évaluations sont ensuite traitées par les experts **Qualisport** pour vérifier le bon respect des normes de la certification.
- ✅ Reconnaissance et différenciation : La certification est un gage de reconnaissance. Elle témoigne de l'engagement envers la qualité et la volonté de répondre aux attentes des usagers. De plus, elle constitue un élément différenciant sur le marché, offrant ainsi aux établissements certifiés un avantage concurrentiel.

VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORT ET LOISIRS ET DE LA QUALIFICATION

En 2023, Qualisport a poursuivi ses actions de promotion et d'influence, tant auprès de la maîtrise d'ouvrage que de tout l'écosystème de la construction et du sport.



Rencontre avec Mme la Ministre SMCL - 2023



Stand sur congrès AITF - 2023



Footing organisé par Qualisport au congrès UNSFA - 2023

FFRandonnée
Les chemins, une mission collective
www.ffrandonnee.fr

Rencontres de la DTN
« Engager une démarche qualité : normalisation, qualification »
Mardi 12 décembre 2023
Lieu : Siège FFRandonnée – 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS

Programme prévisionnel
Objectifs : réfléchir aux conditions de l'engagement de la Fédération dans une normalisation et/ou une qualification d'une partie de notre activité, notamment autour des activités de balisage et d'aménagement de nos sentiers.
Bénéficiaires : membres du CODIR, managers et personnels salariés du siège de la FFRandonnée, bénévoles, cadres techniques d'État. Les salariés seront invités sur proposition de leur manager.
Pour mémoire, un temps de travail est prévu le mercredi 13 décembre matin avec le groupe de travail, vous êtes bienvenue si vous voulez y participer.

Mardi 12 décembre 2023 (9h30-17h30)		
9h-9h30	Accueil	Jean Claude Marie (vice-président FFRandonnée)
9h30 – 10h	Introduction : présentation de la journée et cadrage de la commande	Richard CARLON (DTN FFRandonnée) Valérie Lecurieux (responsable service « Aménagement et protection des sites et itinéraires » FFRandonnée)
10h-10h30	Etat de l'art : dispositif fédéraux actuel : charte du balisage, etc	Grégory BERTHOU (Responsable Développement « Consommation, Sport, Loisirs & Tourisme »)
10h30-12h30	l'AFnor et la normalisation	AFNOR Normalisation - Département Développement et Innovation
12h30-14h00	Pause déjeuner	
14h00-15h30	Qualisport et la qualification	Romain GARNIER (Délégué Général de QUALISPORT)

Réunion avec la FFRandonnée - 2023



Intervention table ronde au salon des Mairies du Val-de-Marne - 2023



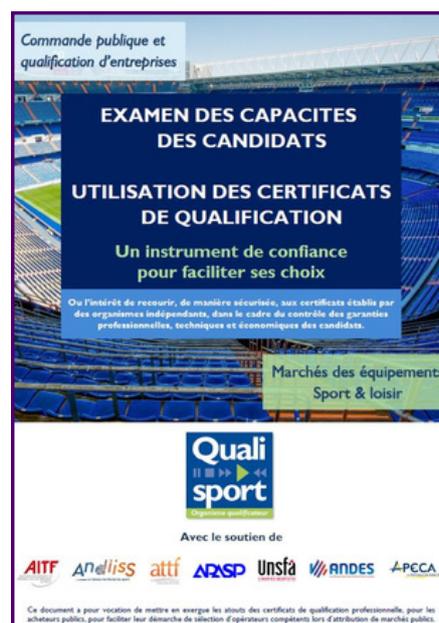
Table ronde salons des Mairies de l'Est Parisien - 2023

LIVRE BLANC

Choisir une entreprise qualifiée constitue un gage de fiabilité pour les acheteurs. Pour les entreprises, les certificats de qualification professionnelle sont une preuve de prise en compte des exigences de la commande publique, qui les rendent concurrentielles dans la course à l'obtention de marchés publics. D'ailleurs, les certificats peuvent être exigés par les acheteurs pour vérifier les capacités des candidats (en application de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics).

Pour la première fois, Qualisport souhaite se positionner en proposant un "Livre Blanc", outil de communication voué à faire le lien entre les certificats de qualification et la réglementation de la commande publique, et destiné aux acheteurs publics pour faciliter leur démarche de sélection d'opérateurs compétents.

La promotion de ce document a été assurée auprès des principaux organismes nationaux représentatifs des acteurs de la commande publique, pour obtenir soutien ou confirmation de leur intérêt à la qualification et mieux encore, pour inciter sa promotion au sein de leur propre réseau.



Livre Blanc Qualisport



Signature du Livre Blanc par Patrick APPERE, Président de l'ANDES - 23/11/23



Signature par Jean-Michel Woulkoff, Président de l'UNSFÁ - 20/10/23



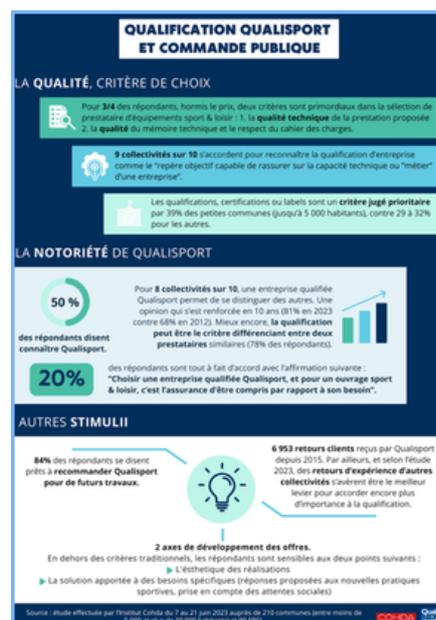
Signature par Jen-Marc Peyrical, de l'APASP (association pour l'achat dans le service public) - 12/06/23

ÉTUDE DE NOTORIÉTÉ

10 ans après la première enquête destinée à mesurer la notoriété de la qualification auprès des collectivités, Qualisport a mené une nouvelle étude. Elle a été effectuée par l'Institut Cohda auprès de 210 communes (entre moins de 5 000 et plus de 30 000 habitants) et 90 EPCI.

Il en ressort notamment ceci :

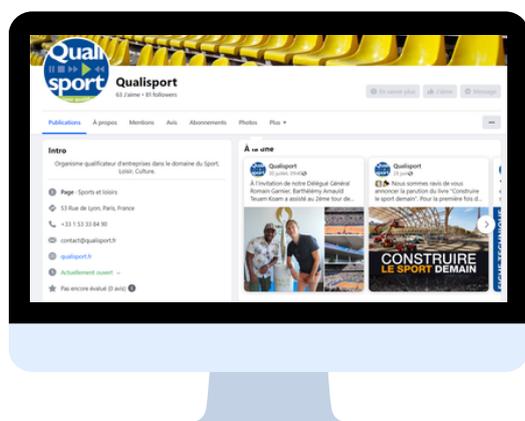
- 50% des répondants disent connaître Qualisport.
- 20% des répondants sont tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : "choisir une entreprise qualifiée Qualisport, et pour un ouvrage sport & loisirs, c'est l'assurance d'être compris par rapport à son besoin".
- 84% des répondants se disent prêts à recommander Qualisport pour des futurs travaux.



Bilan enquête Cohda réalisée du 7 au 21 juin 2023

UNE COMMUNICATION CIBLÉE

Sur les réseaux sociaux, Qualisport est aujourd'hui présent sur X (anciennement Twitter), LinkedIn et Facebook. Il s'agit d'une démarche progressive aux enjeux variés et complémentaires : développer la notoriété de Qualisport, véhiculer l'image et le savoir-faire des entreprises qualifiées, dialoguer et attirer de nouvelles entreprises, créer une proximité avec les différents experts concernés, etc.



FACEBOOK
QUALISPORT



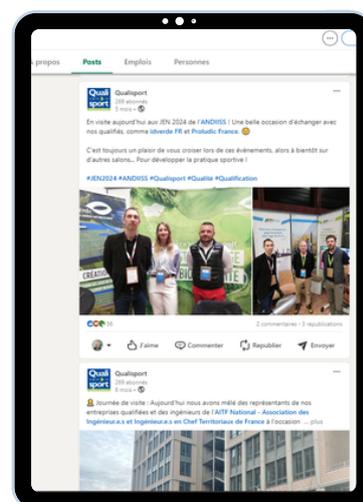
181 vues des publications



X (TWITTER)
R.GARNIER



199 vues des publications



LINKEDIN
QUALISPORT



448 vues en moyenne par publications

Corrélativement au site, ce sont des newsletters bimestrielles qui permettent de communiquer à plus de **500 contacts** les actualités de l'association, celles des partenaires, les événements nationaux ou régionaux, des informations chiffrées ou prospectives à propos des différents marchés de la construction.

La page d'accueil du site Qualisport elle, permet de diriger immédiatement les clients vers les entreprises qualifiées sport & loisirs. Résultat, près de **4 000 vues** en 2023 sur "l'annuaire des qualifiés" du site, contre 2 570 en 2022. Une bonne vitrine donc, pour les qualifications et les entreprises ! (Source : Google Analytics pour Qualisport.)

Enfin, **12 sollicitations** écrites (emails) ou téléphoniques ont été recensées en 2023 auprès de l'équipe des permanents pour des demandes relatives aux qualifications, aux compétences mêmes des entreprises ou à des travaux/prestations à réaliser (surtout en lien avec l'activité "Entretien / maintenance & exploitation").

Pour attirer l'attention des élus et des différentes parties prenantes de la qualité, ce sont des **actions médias davantage ciblées** qui ont été entreprises, pour lesquelles l'organisme consacre chaque année un budget conséquent.

L'association a aussi pris part à des sujets particulièrement impactants pour le secteur. Depuis 2021, Qualisport a suivi les échanges menés par le CSTB et concernant le Projet de "Guide relatif aux bonnes pratiques d'utilisation des granulats de microplastiques dans les terrains synthétiques". Celui-ci a été définitivement publié par le Ministère de l'Ecologie en juillet 2023.

Dans le cadre des travaux du Comité stratégique "Biens de consommation, sports et loisirs" de l'AFNOR, Qualisport a également contribué au Livre Blanc sur "La normalisation volontaire, vecteur d'héritage des grands événements sportifs internationaux (GESI)".



Extraits infolettres bimestrielles



Extraits revues "L'activité Piscine" et "Passion Architecture"



Guide relatif aux bonnes pratiques à retrouver sur www.ecologie.gouv.fr

SERVICES SPÉCIFIQUES

Fonder une nouvelle relation durable en développant des services efficaces et concrets pour les qualifiés, voici les objectifs de la mission complémentaire à la qualification que s'impose Qualisport.

D'abord, il tient lieu de rappeler l'importante transformation digitale de l'Association qui a vu la mise en ligne, en 2021, d'un nouveau site internet riche de nombreux contenus ainsi que l'accès à une plateforme dédiée aux candidatures, permettant la transmission des informations et documents en quelques clics. Depuis son espace personnel, toute entreprise peut ainsi :

- Constituer ou compléter son dossier à son propre rythme, en y accédant autant de fois que nécessaire pendant la période dédiée ;
- Télécharger des formulaires vierges à chaque étape du dossier (lettre d'engagement, attestations de travaux...);
- Déposer toutes les pièces justificatives requises (Kbis, attestation d'assurance...);
- Disposer d'un "historique" avec titre de qualifications et factures récentes.

L'année 2023 a confirmé la bonne prise en main de cet outil par les entreprises candidates.

Ensuite il convient de mentionner différentes ressources ponctuelles ou constantes :

- Des documents spécifiques, fiches d'informations, statistiques, à destination des entreprises et de leurs équipes.
- Des offres et tarifs préférentiels négociés avec nos prestataires ou partenaires.



Document Qualisport "Les chiffres clés 2023"

Elaboration d'un nouveau support à destination des collectivités pour que les qualifiés l'ajoutent lors de leurs candidatures aux appels d'offres. À joindre à son diplôme de qualification.

L'ENGAGEMENT QUALISPORT

Sur la base de critères des charges qu'elle définit avec les meilleurs experts (techniciens et spécialistes de la construction et des activités sport & loisir), l'association QUALISPORT attribue au terme d'une instruction engageante ses qualifications aux entreprises qui remplissent les conditions d'attribution.

En acceptant ainsi de se soumettre à une évaluation rigoureuse, les entreprises qualifiées attestent de leur volonté de contribuer à la qualité et aux performances des produits et services qu'elles proposent.

UN PROCESSUS DE QUALIFICATION RIGoureux

QUALISPORT est un organisme indépendant des pouvoirs publics et de tout opérateur, sa mission est notamment soutenue par le Ministère des Sports.

QUALISPORT est organisée autour d'instances réunissant différents experts.

Après une première analyse technique, les instructeurs présentent les dossiers de candidature au Comité Qualificateur qui prend la décision finale.

La qualification est valable deux ans. Cependant, grâce au cycle de suivi, l'entreprise devra apporter la preuve qu'elle continue de satisfaire aux exigences de la qualification pendant toute la durée du cycle, c'est-à-dire même la deuxième année.

LE CERTIFICAT C'EST QUOI ?

Un document qui recense l'ensemble des qualifications obtenues et des éléments d'identité de l'entreprise, attestant son savoir-faire et sa pérennité.



EXIGENCES DE LA QUALIFICATION

Qualisport exige différents justificatifs de la part des candidats à la qualification afin de vérifier de leurs capacités à réaliser certaines prestations. Ils se divisent en :

un volet administratif, avec

- Règles de conduite
- Formulaire d'identification
- Exigences administratives
- Exigences financières
- Exigences d'assurances
- Exigences de moyens

un volet technique

- Attestations de travaux
- Références
- Récours ou non à la sous-traitance

AINSI, CHOISIR UN PRESTATAIRE QUALIFIÉ QUALISPORT, C'EST :

- Disposer d'un critère efficace pour sélectionner des fournisseurs fiables.
- Se rassurer sur les capacités techniques ou "matériel" d'un prestataire, ses garanties professionnelles, ses moyens ou délais d'exécution.
- Pouvoir compter en temps réel, sur notre site, les compétences et informations des entreprises.
- Dans certains cas, légitimer des demandes d'aides financières pour la réalisation de travaux.

Reconnaitre les différences :

Qualification
C'est la reconnaissance, via un audit documentaire et par un organisme reconnu indépendant des parties en cause, de l'aptitude d'une entreprise à réaliser des ouvrages ou prestations, et ce conformément à un référentiel défini, plus ou moins étendu. L'ensemble des exigences doit être justifié par le titulaire.

Certification
La certification d'entreprise est un processus d'évaluation qui aboutit à l'attribution forte d'une organisation ou d'une personne répondant à certaines exigences. En complément de la qualification, la certification sera complétée par un audit externe.

Labellisation
Un label peut être créé par un fabricant, une organisation professionnelle ou une personne dans un secteur économique et sera accordé sur cette même profession. Il valide l'existence de la conformité à des critères établis par cet acteur.



contact@qualisport.fr
01 33 33 33 33
www.qualisport.fr

L'engagement Qualisport

Surtout, depuis 2 ans il est développé toute une "bibliothèque documentaire" relative à la construction ou à la maintenance d'infrastructures sportives. Ces fiches réalisées notamment avec l'aide des entreprises spécialistes qualifiées, sont en accès libre sur le site internet de Qualisport. Elles s'adressent principalement aux responsables de collectivités en recherche des meilleurs conseils pour faire construire ou entretenir des équipements sportifs tout en procurant davantage de pertinence à l'association.



ATHLÉTISME
ENTRETIEN COURANT, NETTOYAGE ET MAINTENANCE DES PISTES

SKATEPARK
IMPLANTATION ET MAINTENANCE DES SKATEPARKS MODULAIRES

PADEL
CONCEPTION D'ESPACES PADEL & CONSTRUCTION DE PISTES (STRUCTURES ET SOLS)

SPORTS DE SABLE
CONCEPTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS SPÉCIFIQUES POUR DES PISTES DITES DE "BEACH"

Exemples de fiches techniques

VI. 2024-2027 un nouveau cycle

Les entreprises qualifiées sont en interaction avec les collectivités, les décideurs politiques, les acteurs des territoires, les porteurs de projets et bien sûr, les usagers. Elles façonnent les territoires et y laissent leur empreinte.

Or, dans un fort contexte de transitions sociétales, professionnelles et écologiques, face à de nouvelles exigences et contraintes, elles doivent pouvoir continuer de répondre aux besoins en matière d'équipements sport & loisirs.

Elles doivent pour cela se montrer efficaces, responsables, créatives. C'est un enjeu pour le secteur, pour les années à venir.

À l'écoute de ces métamorphoses, le Conseil d'administration de Qualisport souhaite partager les savoirs, d'abord, et épauler les entreprises, ensuite. C'est son plan pour les 3 prochaines années (2024-2027). Pour que l'on puisse encore longtemps compter sur les manières de faire et l'adaptabilité des entreprises Qualisport.



**ENGAGEONS-NOUS DANS LES
TRANSITIONS !**

AXE 1 : ADAPTER LES PRATIQUES POUR UNE TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Sobriété énergétique des bâtiments, utilisation d'éco-matériaux, décarbonisation... Ces notions prennent de l'ampleur dans nos sociétés. Avec encore l'épanouissement des collaborateurs ou la cohésion sociale, elles désignent un nouveau modèle de produire, de travailler, de consommer, de vivre ensemble.

Les obligations réglementaires qui tentent de les traduire (loi "climat et résilience" avec l'objectif "zéro artificialisation nette", loi Elan imposant une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires, filières Responsabilité Élargie des

Producteurs, etc.) impactent l'élaboration des politiques publiques et créent de nouvelles attentes de la part des pouvoirs adjudicateurs (SPASER, économie circulaire, clauses environnementales et sociales...).

Cette prise en compte des enjeux sociétaux, éthiques et environnementaux peut in fine être ressentie par les entreprises comme un obstacle à leur activité. Mais l'enjeu est surtout de les aider à réfléchir et à déployer de nouvelles manières de fonctionner. L'intégration de ces préoccupations est à la fois porteuse de sens pour les salariés, les dirigeants, les partenaires, et créateur de valeur éthique et économique.

Pour accompagner les entreprises dans cette transition, de 2016 à 2019, Qualisport avait proposé le "Passeport RSE". Puis, ce support a été mis entre parenthèses.

Aujourd'hui, Qualisport entend changer d'échelle.

1. En sensibilisant et en responsabilisant

&

2. En formant et épaulant

Ainsi, dès la fin 2021, sous couvert du pôle "Recherche et Développement" et en présence d'entreprises qualifiées, une réflexion a été lancée pour songer à de nouveaux principes et objectifs et ce pour mieux concerner toutes les entreprises (notamment les TPE et PME) et leur permettre de valoriser leurs actions RSE, conjointement aux qualifications.

Fortement inspiré de la norme internationale de référence (ISO 26 000), le nouveau "Passeport RSE" sera proposé dès début 2025. Il fournira aux entreprises qualifiées, de toutes tailles, un moyen de questionner leurs méthodes. Leurs différentes démarches seront évaluées en niveaux gradués et une retranscription sous forme de scoring permettra de rendre compte de leur maturité.

Pour passer de la RSE éludée la RSE adulée.

Le Passeport RSE de Qualisport

Qu'est-ce que c'est ?

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) désigne la prise en compte, par les entreprises, des enjeux sociétaux, éthiques et environnementaux de leurs activités. Autrement dit, c'est une manière de réfléchir sur son fonctionnement face aux nouveaux défis.

Les considérations sociales et environnementales constituent par ailleurs une attente de plus en plus importante pour les pouvoirs adjudicateurs. Le Code de la commande publique permet aux acheteurs d'imposer à leurs contractants des engagements en faveur du développement durable. A compter du 21 août 2026, obligation leur sera faite de définir des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement.

Pour permettre à ses adhérents de valoriser leur démarche RSE, QUALISPORT met à jour son passeport RSE. A destination des entreprises qualifiées volontaires souhaitant se doter d'une stratégie d'actions pour répondre à la demande des parties prenantes. Un outil complémentaire à la qualification !

Aujourd'hui, aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne peut ignorer les attentes de ses parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes et ne peut produire sans se préoccuper de son environnement humain et naturel. L'intégration de ces préoccupations est à la fois porteuse de sens pour les salariés, les dirigeants, les partenaires, et créateur de valeur éthique et économique.

Mais les entreprises ne sont pas toutes au même niveau en matière de RSE. Même si la démarche n'est pas formalisée, un grand nombre d'entreprises mène au moins une action de RSE.

Parce qu'elle permet de garantir et de valoriser un engagement volontaire, la labellisation est un vecteur de massification de la RSE.

Avoir le passeport RSE, c'est s'inscrire dans une dynamique valorisante et de progrès.

Pour :

- Anticiper les attentes du marché et de la société,
- Répondre à la demande de clients eux-mêmes engagés dans la RSE,
- Valoriser l'entreprise,
- Créer une nouvelle dynamique interne et progresser au fil des années,
- Améliorer son image et sa réputation auprès de ses partenaires,
- Réaliser des économies, par exemple grâce à la réduction des dépenses énergétiques.

*Document de présentation
(provisoire)*

AXE 2 : DÉPLOYER LA MIXITÉ ET L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'accessibilité et l'inclusion par le sport sont deux axiomes des Jeux de Paris 2024. Mais il faut penser plus loin pour que le développement de l'accès aux activités physiques et sportives bénéficie à l'ensemble de la société. Car chacun d'entre nous pourrait être confronté un jour aux difficultés de se déplacer dans un environnement inadapté en raison de son âge, d'une maladie ou d'un accident qui, temporairement ou durablement, le mettrait en situation de gêne ou de handicap. Il faut aussi distinguer une réalité plus large que celle à laquelle nous sommes habitués pour songer à ce qui se passe avant (se préparer, se retrouver entre amis...), pendant (être spectateur, s'entraîner à l'abri des regards...) ou après (se reposer, se changer...).

Ainsi, si les situations particulières des personnes malvoyantes, aveugles, sourdes ou malentendantes, des personnes en fauteuil roulant, des personnes ayant des déficiences intellectuelles ou psychiques viennent d'abord à l'esprit on comprendra vite que les aménagements doivent aussi faciliter la vie des personnes ayant des difficultés pour marcher, les enfants, les différents publics féminins, les personnes de petite taille...

C'est en quelque sorte, la véritable "accessibilité universelle", une notion hybride entre l'accessibilité définie par les normes et les méthodes de co-conception des espaces, des produits et services, centrés sur l'utilisateur.

Et s'il est illusoire (et d'ailleurs pas nécessaire) d'imaginer créer des espaces sportifs qui conviendraient à tous âges, genres ou handicaps confondus, il semble tout de même nécessaire d'être davantage capable de "re penser" les aménagements pour accueillir des publics variés.

Qualisport souhaite accompagner la vision actuelle d'une société plus ouverte.

- 1. En suivant l'innovation au service du développement de l'accessibilité dans les domaines de la construction et des équipements sportifs, pour compiler les exemples de *best practice* ou documents pouvant aider les entreprises &**
- 2. En inculquant le réflexe accessibilité et en soutenant les parties prenantes parasportives**



EN FRANCE, 12 MILLIONS DE PERSONNES SONT CONCERNÉES PAR LE HANDICAP (SOIT 18% DE LA POPULATION) ET SEULEMENT 1,4 % DES 160 000 CLUBS SPORTIFS SONT CAPABLES D'ACCUEILLIR CE TYPE DE PUBLIC.

AXE 3 : GUIDER LA MAIN D'ŒUVRE ET LA FORMATION

Pénurie de candidatures pour certains postes ou profils non adaptés, émergence de nouveaux métiers, demandes de flexibilité et difficultés à retenir les collaborateurs, transformations digitales et autres... les acteurs de la construction et des travaux d'entretien-rénovation sont soumis à des contraintes mettant parfois les chantiers sous pression. Le BTP est même réputé pour être l'un des secteurs qui connaît le plus de difficultés de recrutement.

Pour rester performant alors, le secteur doit savoir dialoguer avec les formations initiales ou continues et y attirer les jeunes générations et également pouvoir renforcer l'intérêt et l'attractivité des métiers.

La qualification professionnelle d'une entreprise étant elle-même un prolongement de la formation individuelle du personnel, Qualisport désire soutenir les entreprises qualifiées :

- 1. En valorisant les métiers et formations (connaissance des filières, informations métiers...)**
- &**
- 2. En développant un outillage utile et dédié aux entreprises qualifiées (bourse à l'emploi, relais d'annonces...)**

Conclusion - un atout à défendre

En 2023, Qualisport a multiplié ses actions pour légitimer son rôle auprès des donneurs d'ordre ; présentations, activation de supports de communication, recherches de synergies, mise en valeur des données chiffrées du secteur...

Les travaux du pôle Recherche et développement, l'implication des administrateurs et les renforts des jurys de qualification ont permis de nouvelles ambitions, sans galvauder la mission régaliennne de Qualisport qui est de délivrer des titres de qualification spécifiques sport & loisirs.

Avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024, l'élan favorable aux équipements sportifs va s'intensifier. Une impulsion que Qualisport accompagnera, guidé par le souhait de démontrer que le recours à des concepteurs ou installateurs expérimentés, qualifiés, est un gage efficace, pour le bon déroulement des chantiers et la bonne tenue dans le temps des ouvrages.

La meilleure façon de "bâtir" un héritage palpable et durable pour notre pays.



À paraître en juin 2024

53 rue de Lyon, 75012 PARIS

01 53 33 84 90

contact@qualisport.fr

www.qualisport.fr



L'annuaire
des qualifiés

